

NOTES

Note sur le problème des centrales nucléaires.

Un de nos adhérents, le Dr F. BURNIER, de Suisse, nous signale une lettre officielle du 24 avril 1975 du Prof. E.C. TSIVOGLU qui expertisa en 1970 « le contrôle de la contamination radioactive à Kaiseraugst » près de Bâle, où doit se construire une centrale nucléaire. Dans cette lettre, après avoir répondu à des problèmes locaux, cet expert entre dans des considérations plus générales qui nous paraissent du plus haut intérêt.

Nous donnons la traduction partielle de cette lettre dont l'original, en anglais, peut être consulté au département de la Santé de Bâle-Ville 25, St Alban Vorstadt, Bâle.

« Récemment mon activité d'expert m'a conduit à me pencher sur la controverse de plus en plus active à propos des grandes quantités de Crypton 85 qui doivent, selon les plans actuels, être libérées dans l'environnement par nos usines de retraitement des combustibles radioactifs. Mon avis est qu'il faudrait retenir et conserver le Crypton 85 au lieu de le libérer dans l'atmosphère, ceci d'autant plus que la technique est au point, et que les coûts sont acceptables.

Ces considérations et d'autres encore m'ont récemment conduit à la conclusion suivante : un moratoire de 3 à 4 ans pour la construction de nouvelles centrales nucléaires serait excessivement souhaitable. Mon opinion d'autrefois à propos des moratoires nucléaires a donc totalement changé. En effet, bien qu'il semble que nous ayons atteint le stade de la mise en service de centrales nucléaires sans rencontrer des difficultés insurmontables, il n'en est pas de même pour les développements des technologies supplémentaires qui sont indispensables, et où nous n'avons eu aucun succès.

Actuellement, nous n'avons aucune usine commerciale de retraitement des combustibles radioactifs en fonctionnement. La question du Crypton 85 dans les futures usines de retraitement est un sujet très controversé. La sécurité de la conservation et de l'utilisation du Plutonium produit et récupéré pose de très graves problèmes. Les coûts prévisibles des surrégénérateurs semblent doubler chaque année. Bien qu'il soit prévu de vitrifier les déchets radioactifs à longue durée de vie dans les usines de retraitement, la technologie nécessaire à la solution de ce problème n'a pas encore été mise au point. Et naturellement, nous n'avons jusqu'à ce jour trouvé aucune solution acceptable pour le stockage définitif des déchets radioactifs.

Parallèlement, il semble que jamais on n'a projeté ni construit de centrales nucléaires à une cadence aussi rapide. J'ai l'impression que les préalables d'un moratoire temporaire pour la construction de nouvelles centrales nucléaires sont à présent réunis. Ceci nous permettrait de gagner du temps et de mettre au point une planification adaptée et une technologie indispensable pour tous les problèmes autres que ceux des réacteurs à eau légère. » (Président E.C. TSIVOGLU, 1974 Starfire Drive, NE Atlanta/Géorgie 30329 U.S.A.)

Protection de la Nature dans les zones suburbaines.

Il est prévu de ne plus délivrer de permis de chasse sans s'être assuré que les futurs chasseurs connaissent l'essentiel des règlements, en particulier, en matière de protection de certaines espèces ; peut-on espérer que cela aura des résultats bénéfiques dans notre région où l'on a souvent tendance à tirer n'importe quand, n'importe où et sur n'importe quoi ?

En particulier, dans l'agglomération brestoise où subsistent, oubliées par l'urbanisation et convoitées par les promoteurs, de nombreuses parcelles vertes, asile d'une faune ailée très abondante et variée, où des chasseurs inconscients fusillent tout ce qui bouge et semble comestible, surtout le samedi et le

dimanche. Par exemple, à Saint-Pierre, le plateau de Mesdoun avec ses champs abandonnés et ses chemins creux attire adultes et adolescents qui viennent tirer la grive, le merle, l'alouette ou le lapin, souvent à proximité des habitations ou de la voie publique, sans avoir à craindre ni garde champêtre ni garde-chasse.

Il importerait pourtant que les Pouvoirs publics n'oublient pas les zones semi-urbanisées, quand ils veillent à faire respecter les règles qui codifient le droit de chasse. Il y va d'abord de la sécurité des humains, mais c'est aussi une question de respect de la nature.

Il peut sembler paradoxal de parler de protection de la nature à la frange des zones urbaines, cependant ces parcelles, à moitié friches à moitié décharges, ces terrains vagues, ces petits jardins, ces chemins encore bordés de haies sont, pour toute une vie animale, une zone de refuge où les prédateurs sont moins dangereux et la nourriture plus abondante qu'en pleine campagne. En Angleterre, de nombreuses études ont montré la surprenante variété et la richesse de la vie animale dans les zones suburbaines, au point que celles-ci peuvent être considérées comme de véritables réserves de faune et de flore, alors que les campagnes tendent, à cause des nouveaux modes d'exploitation, à devenir des déserts silencieux.

Mais, en Angleterre, on ne tire pas sur la grive ou la tourterelle, on les nourrit en hiver, on ne voit pas dans le moindre lambeau de verdure un terrain de chasse, mais un terrain d'étude, l'animal y est source de plaisir pour les yeux et les oreilles, non un gibier.

Il faudrait, en Bretagne, assurer la protection de la nature en zone suburbaine, ne serait-ce que parce que c'est là que beaucoup de petits citadins peuvent la découvrir et apprendre à l'aimer.

Cette protection suppose le respect des règlements sur la chasse, grâce à l'éducation du public, mais elle appelle aussi, pour Brest par exemple, une étude de ces zones de réserve s'avancant en pointillé ou en chapelet presque jusqu'au cœur de la cité ; cette étude serait un inventaire détaillé des divers *espaces* et des diverses *espèces* qui y trouvent refuge, inventaire qui montrerait à quel point ceux-ci et celles-ci contribuent, discrètement mais aussi de manière indispensable, à la « qualité de vie », et donc méritent d'être sauvegardés.

J. GURY.

Remarques sur les anomalies toponymiques de la Carte de France au 1/25 000^e de l'I.G.N.

La nouvelle carte de France au 1/25 000^e de l'Institut Géographique National se devait de compléter et améliorer notre carte au 1/20 000^e, et d'aérer la confusion topographique et typographique des feuilles monochromes « d'Etat-major ».

Claire et lisible, elle affiche un contraste insolite entre la perfection de ses moyens techniques... et l'indigence de ses localisations topographiques, et, surtout, la désinvolture de sa toponymie bâtarde en terroir celtique.

Cependant, des améliorations certaines de figuré marquent les feuilles sorties en 1974 : évocation de la végétation et du relief et de la trame des talus, par un meilleur figuré vert, indications hydrauliques titrées en bleu...

1^o) Imperfection des titrages des noms de lieux

Ils sont traités en deux modules, beaucoup plus amples que ceux tassés dans la carte méticuleuse au 1/100 000^e dressée par ordre du Ministre de l'Intérieur », éditée par Hachette en 1880/95.

Ce « double module » grossit encore sur les feuilles de 74. Surtout, il est utilisé d'une manière incohérente : le plus gros titrage, destiné aux hameaux (?), est affecté au hasard, souvent à de petites fermes isolées. Trop gros, il s'étale souvent d'une manière ambiguë au milieu de 2 ou 3 fermes, dont une seule répond à ce toponyme.